



Décision n° 197/2024
Procédure n° : 2024/019
VC

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

Objet : Décision de l'attribution - Mission de contrôle technique pour le marché de conception réalisation des ombrières photovoltaïques sur le parking des antilles de Jonzac

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant le DCE N° 2024/019 relatif au marché "Mission de contrôle technique pour le marché de conception réalisation des ombrières photovoltaïques sur le parking des Antilles de Jonzac";

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 5.000,00 € HT soit 6.000,00 € TTC, (20% TVA) ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 4 avril 2024 ;

Considérant que 2 offres sont parvenues :

- Bureau VERITAS, 17, Avenue Bernard Moitessier, CS 60090, 17180 PERIGNY ;
- ALPES CONTRÔLE, 77, Avenue Maryse Bastié, 16340 L ISLE D ESPAGNAC ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit Bureau VERITAS, 17, Avenue Bernard Moitessier, CS 60090, 17180 PERIGNY pour le montant d'offre contrôlé de 2.630,00 € HT soit 3.156,00 € TTC, (20% TVA) ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

Article 1er : D'approuver la proposition d'attribution, rédigée par le maître d'oeuvre.

Article 2 : D'attribuer le marché "Mission de contrôle technique pour le marché de conception réalisation des ombrières photovoltaïques sur le parking des Antilles de Jonzac" au candidat ayant remis l'offre , soit Bureau VERITAS, 17, Avenue Bernard Moitessier, CS 60090, 17180 PERIGNY pour le montant d'offre contrôlé de 2.630,00 € HT soit 3.156,00 € TTC, (20% TVA).

Fait à Jonzac,

Le **16 AVR. 2024**

Le Président

Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute-Saintonge**
7, rue Taillefer – CS 70002
17502 JONZAC Cedex